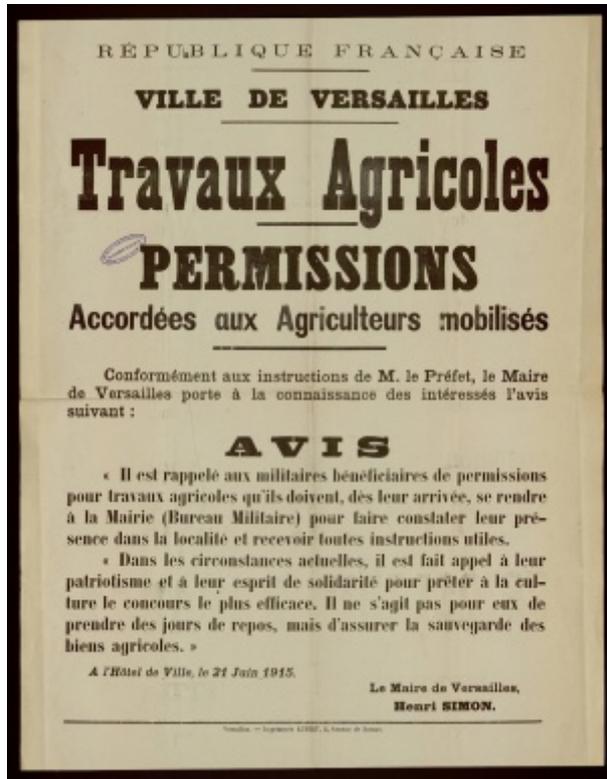


# Chronique de juin 1915 : les permissions

De Le Wiki de la Grande Guerre

Aller à : navigation, rechercher



Affiche "Permissions accordées aux agriculteurs mobilisés", ADY 103J 21/1

La question de l'approvisionnement est primordiale et complexe. En effet il faut nourrir et les soldats et les civils. A l'évidence les bras des plus âgés, des femmes et des enfants ne suffisent pas à assurer la bonne marche des exploitations agricoles et les paysans devenus soldats sont inquiétés par les courriers qu'ils reçoivent. Il faut donc trouver du renfort pour assurer la production agricole sans désorganiser l'armée. Les autorités font appel à des journaliers espagnols et portugais, aux sursitaires des régions rurales et utilisent les prisonniers de guerre. Mais ces mesures restent peu efficaces et il faut bien se résoudre à donner des permissions agricoles. Celles-ci ont une durée d'une vingtaine de jours.

Pour l'ancienne Seine et Oise, les autorités se préoccupent dès le mois de juin d'assurer dans les meilleures conditions possibles les récoltes. Elles rappellent donc aux permissionnaires qu'il ne s'agit pas, comme dans le cadre d'une permission habituelle, de jours de repos mais en quelque sorte d'un « changement d'affectation ». Certes ils ne sont plus dans les tranchées mais ils sont sur un autre front, celui de la « sauvegarde des biens agricoles » et on en appelle à leur « patriotisme ». On est à la fois dans la défense de la patrie et dans l'économie de guerre, c'est-à-dire dans la guerre totale.

**Isabelle ATTARD-AMAN**

## Pour aller plus loin :

- *Dictionnaire de la Grande Guerre*, sous la direction de F. Cochet et R. Porte, collection Bouquins, R. Laffont, 2008, article *Permissions agricoles*.

Téléchargez cet article au format PDF

Récupérée de

« [https://wiki1418.yvelines.fr/index.php?title=Chronique\\_de\\_juin\\_1915:\\_les\\_permissions&oldid=1879](https://wiki1418.yvelines.fr/index.php?title=Chronique_de_juin_1915:_les_permissions&oldid=1879) »



- Mentions Légales
- Données personnelles